

**Journées de réflexion sur l'emploi
Les 14 et 15 novembre 2006**

La mondialisation, la Chine et nos emplois

Texte de référence du Service de la recherche de la FTQ

Rédaction

Atim León

Soutien à la rédaction

Lise Côté et Dominique Savoie

Relecture (français)

Line Bolduc et Manon Fournier

Traitement de texte et mise en page

Manon Fournier

Page couverture

Anne Brissette

Coordination à la publication

Isabelle Gareau

**Fédération des travailleurs
et travailleuses du Québec (FTQ)**

**565, boul. Crémazie Est, bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3**

Téléphone : (514) 383-8000

Télécopieur : (514) 383-8038

www.ftq.qc.ca

**Dépôt légal – 4^e trimestre 2006
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-89639-009-X (l'ensemble)
ISBN 2-89639-006-5 (cette publication)**

Table des matières

Introduction	5
La mondialisation : délocalisation de la production et de l'emploi..	7
Une nouvelle chaîne de production	7
Un commerce international en récente évolution?	11
La Chine : un pays en développement	15
Une croissance économique spectaculaire.....	16
Des problèmes sociaux et politiques importants	18
Nos emplois : la concurrence chinoise doit changer	25
Une menace pour nos emplois ?.....	25
Le vrai problème : une concurrence déloyale.....	27
Faire cesser l'inacceptable	29

Introduction

Dans la mondialisation en cours, la liberté des uns est devenue la précarité des autres. En raison des nouvelles technologies de l'information et de la communication et des accords de commerce qui recouvrent maintenant l'ensemble du globe, la liberté de mouvement des entreprises alimente, plus que jamais, les craintes des travailleuses et des travailleurs de voir leurs emplois s'envoler vers des contrées lointaines. Une réflexion sur la situation de l'emploi au Québec ne peut donc faire abstraction de ce phénomène.

C'est vrai, la Chine est en train de vivre une réelle explosion économique grâce aux exportations. Et cette concurrence féroce est d'autant plus difficile à accepter que tout porte à croire qu'il s'agit d'une

concurrence déloyale. C'est connu, ce pays bafoue les droits humains et les normes internationales du travail. Mais, paradoxalement, c'est justement en commerçant avec lui que les pays industrialisés auront sans doute le plus de chances de contribuer à changer la vie de ses centaines de millions de citoyens et de citoyennes et, par extension, les conditions de la concurrence.

Ce texte est une invitation à prendre conscience des nuances qui doivent être faites dans l'analyse de l'émergence économique de la Chine. Une invitation, aussi, à continuer la réflexion existante au sein de la FTQ sur ce qui peut être fait, à notre échelle, pour contribuer à changer la mondialisation qui est en cours.

La mondialisation : délocalisation de la production et de l'emploi

La mondialisation a transformé la structure du commerce international. Ainsi, le Sud s'est rapidement industrialisé poussé en cela par une modification de la chaîne de production, dans le secteur manufacturier, mais aussi dans le secteur des services. Néanmoins, le commerce international demeure l'affaire des pays industrialisés – les pays riches – quoique certains pays en voie de développement s'y intègrent de plus en plus.

Une nouvelle chaîne de production

Prises de participations, fusions et acquisitions, coentreprises, changements technologiques, fermetures et licenciements collectifs sont tous des instruments dans la boîte à outils des entreprises qui bataillent pour survivre dans un contexte de concurrence mondiale féroce. Il s'agit d'une tendance particulièrement claire dans tous les secteurs de la fabrication où segmenter la production et en soustraire des parties sont des objectifs stratégiques. Et c'est aussi le cas, de plus en plus, dans certains secteurs des services.

▼ Dans le secteur manufacturier

C'est particulièrement grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) que les opérations de production, qui auparavant s'effectuaient en un seul endroit, sont maintenant décomposées en

parties distinctes, les composants et les produits étant assemblés par des réseaux de production qui englobent un grand nombre de pays.

Ce phénomène fait en sorte que de plus en plus de produits que nous consommons, bien qu'ils soient ultimement assemblés en un seul lieu, sont en réalité fabriqués en divers lieux de la planète. Cette mondialisation ne profite donc pas à un seul pays : toutes les régions du globe sont maintenant impliquées de façon plus ou moins importante.

Par exemple, lorsque, en 1908, la première Ford Modèle T est sortie de la chaîne de montage de l'usine Ford à Détroit, il s'agissait d'une voiture de fabrication authentiquement nationale et entièrement assemblée sous le même toit. Un siècle plus tard, la notion d'automobile nationale appartient au passé. *General Motors* produit aujourd'hui des automobiles dont les boîtes de vitesse sont assemblées au Mexique et les bouchons de radiateurs proviennent d'usines situées à Chennai en Inde. Elle se procure les revêtements des sièges auprès de fournisseurs indonésiens qui ont eu recours à des matériaux importés de Chine. Pour les automobiles de production américaine, la production aux États-Unis ne représente plus qu'un tiers de la valeur ajoutée.

La délocalisation, une difficile définition

La délocalisation, c'est le transfert à l'étranger d'une production ou d'un service que l'entreprise assurait localement. La délocalisation n'est pas toujours de la sous-traitance.

Définir la délocalisation n'est pas simple et estimer les emplois qui sont en jeu l'est encore moins. Les médias nous balancent des chiffres à la figure, en gros titres, sans faire trop attention à la fiabilité de leurs sources ni à leur valeur relative. Ainsi, la plupart des chiffres qui nous impressionnent sont en fait des projections à long terme des emplois qui pourraient potentiellement faire l'objet d'une délocalisation étant donné leurs caractéristiques. Il ne s'agit donc pas d'emplois réels, mais plutôt potentiels.

Par exemple, les services de comptabilité sont considérés comme facilement délocalisables, on projette alors dans quelle proportion ils le seront en fonction d'une série d'hypothèses sur le futur (progression de l'emploi, demande potentielle pour ce type de service, etc.). L'an dernier, une étude de la firme *McKinsey & Co.* sur la délocalisation des services (de 2005 à 2008) permettait ainsi au journal *Le Devoir* de titrer « *Le Québec pourrait voir 91 000 emplois partir vers l'étranger* ». Une autre étude similaire de la firme *PricewaterhouseCoopers* permettait à *La Presse* de titrer « *75 000 emplois menacés* ». Malheureusement, aucun de ces articles ne mentionnait que, malgré ces délocalisations hypothétiques, les emplois du secteur des services sont en croissance, bon an mal an.

D'une certaine manière, ces projections étirent la définition du mot délocalisation puisqu'il signifie ainsi le transfert à l'étranger d'une production ou d'une activité qui aurait pu être assurée localement.

Des études récentes, basées non sur des projections, mais sur des chiffres avérés, indiquent que les délocalisations seraient la cause de moins de 5 % des pertes d'emplois dans l'industrie et les services au sein de l'Union européenne. En France, une étude officielle a estimé à entre 8 000 et 20 000 le nombre d'emplois perdus par année (entre 1995 et 2001), soit approximativement 0,35 % de l'emploi industriel français. Environ la moitié de ces emplois auraient été délocalisés vers des pays à hauts salaires.

Aux États-Unis, les estimations du Département du travail montrent une hausse des pertes d'emplois en raison des délocalisations entre 1999 et 2003, mais les chiffres restent très faibles : sur l'ensemble des licenciements de 2003, seuls 13 000 sont la conséquence de ces délocalisations, soit moins de 1 %. Selon des données plus récentes, le nombre d'emplois ainsi perdus aurait pratiquement atteint 2 % au début de 2004.

Au Québec ou au Canada, aucune étude semblable n'a été réalisée car les données disponibles ne permettent pas d'isoler les emplois perdus en raison des délocalisations.

Sources : Auer, Peter, *Délocalisations et suppressions d'emplois*, Organisation internationale du travail (OIT), département des communications, Espaces Média, articles de fond, mars 2006, adresse Web : <http://www.ilo.org/public/french/bureau/inf/features/06/offshoring.htm>, page consultée le 25 avril 2006. Aubert, Patrick et Patrick Sillard, *Délocalisations et réductions d'effectifs dans l'industrie française*, Direction des études et synthèses économiques, Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), avril 2005, 48 pages. Desrosiers, Éric, *Le Québec pourrait voir 91 000 emplois partir vers l'étranger*, *Le Devoir*, 25 janvier 2006, page C1. Agence PC, *75 000 emplois menacés*, *La Presse Affaires*, 16 avril 2004, page 3.

Ce système est flagrant dans l'industrie de l'électronique, si l'on prend en exemple la console Xbox de *Microsoft* — une console de jeux vidéo de haute technologie. Depuis 2003, les sites d'assemblage du Mexique et de Hongrie ont été délaissés pour un site chinois. Mais

la responsabilité de la fabrication a été confiée à une entreprise taïwanaise. Les processeurs *Intel* proviennent de l'un ou l'autre des onze sites de production, certains situés en Chine, au Costa Rica, en Malaisie et aux Philippines. Les processeurs graphiques sont

fabriqués par une usine appartenant à une entreprise américaine et située à Taïwan. Le disque dur est assemblé en Chine et est constitué de composants fabriqués en Irlande. Le lecteur DVD est produit en Indonésie.

Le cas Xbox est représentatif de la façon dont une production se déroule avec la mondialisation actuelle. On estime ainsi qu'aujourd'hui environ le tiers de la valeur du commerce mondial résulte d'un commerce intraproduit, c'est-à-dire du commerce des composants nécessaires pour l'assemblage d'un produit final. Dans le domaine de l'électronique informatique, les centres d'opérations régionaux, basés en Asie Orientale, contrôlent les réseaux mondiaux. Les autorités chinoises ont estimé que deux tiers des composants informatiques commercialisés aux États-Unis ont d'abord fait escale à Dongguan, en Chine, et parfois à plusieurs reprises.

Malgré tout, une première nuance doit être apportée à ce portrait de la mondialisation de la production : celle-ci n'impose pas un modèle d'affaire unique. Il serait erroné de croire que « *tout a changé* » et que la réussite n'emprunte aujourd'hui qu'un seul chemin. Parmi les grands noms de la mondialisation, Nike (mode) et Dell (ordinateurs) ne font pas de production et ne sont pas intégrés verticalement, c'est-à-dire qu'ils ne rassemblent pas en leur sein l'ensemble des fonctions (usine, transport, comptabilité, etc.). Au contraire, la majorité de celles-ci sont sous-traitées. À l'opposé, d'autres modèles de réussite comme Zara (mode) et Siemens (groupe industriel allemand présent dans tous les

secteurs) sont des entreprises localisées et verticalement intégrées dont aucune activité ou presque n'est sous-traitée.

Une deuxième nuance qu'il faut garder à l'esprit est que la répartition des fonctions dans cette nouvelle configuration de la chaîne de production est inégale. Il semble bien que les entreprises ont tendance à conserver, dans les pays industrialisés, les fonctions dont la valeur ajoutée est la plus importante, telles que la recherche et développement, le design de produits, la finition, la mise en marché et d'autres.

▼ Dans le secteur des services

Cette délocalisation ou cette fragmentation de la production s'est accompagnée de changements aussi importants dans le domaine des services. Parmi les conséquences de ces changements, on observe la croissance démesurée des secteurs de sous-traitance dans les domaines liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC). De nos jours, les entreprises ne sous-traitent pas uniquement les services informatiques, mais également la gestion des données, une partie de la recherche et des services techniques ou les services de renseignements.

Ces nouvelles possibilités pour les entreprises ont aussi fait ressurgir un débat sur le nombre d'emplois ainsi menacés de délocalisation. Les chiffres les plus fous circulent - jusqu'à 17,5 % des emplois du Québec ! Comme souvent, cependant, la réalité sera probablement - et heureusement! - moins spectaculaire.

Des chiffres les plus fous Des emplois menacés qui n'existent pas...

Des recherches sur le sujet de la délocalisation dans les services mettent de l'avant des chiffres très impressionnants. Par exemple, le professeur Pierre Martin et une équipe de l'Université de Montréal ont utilisé une étude mondiale de la firme *McKinsey & Co.* sur les délocalisations d'emplois dans le secteur des services pour calculer qu'entre 2005 et 2008 le nombre d'emplois dans les services, au Québec, qui seraient menacés de délocalisation serait de 280 000 ou 7,7 % de l'emploi total.

La même équipe de chercheurs a également fait l'exercice à partir de projections de l'OCDE, qui montreraient que 637 000 emplois au Québec seraient potentiellement affectés de façon directe ou indirecte par ce mouvement de délocalisations, soit 17,5 % de l'emploi total.

Cependant, comme le souligne Pierre Martin lui-même, il ne faut pas accorder à ces chiffres plus de valeur qu'ils n'en méritent... Il faut bien comprendre ce que signifient les termes « affectés » pour l'OCDE ou « menacés » pour *McKinsey*. En utilisant leurs définitions, on peut dire que dans le secteur manufacturier 100 % des emplois sont « affectés » ou « menacés », mais en réalité une faible proportion sera effectivement délocalisée ! Ces chiffres menaçants ne parlent donc pas d'emplois réellement délocalisés mais plutôt d'emplois qui pourraient l'être.

De plus, l'une des deux études inclut dans ses chiffres des emplois qui ne sont pas encore créés et qui pourraient potentiellement l'être dans les années à venir. Il s'agit donc globalement d'un exercice purement théorique visant à savoir si des emplois encore inexistantes pourraient peut-être être délocalisés.

Source : Martin, Pierre, *The Rise of Services « Offshoring » and Its Policy Implications in North America. Canadian Foreign Policy / La politique étrangère du Canada*, vol. 12, n° 6, hiver 2005/2006. Pelletier, François Nicolas, *Délocalisation : 91 000 emplois en jeu au Québec*, dans *Journal Forum*, Université de Montréal, vol. 40, n°. 18, 30 janvier 2006, adresse Web : <http://www.iforum.umontreal.ca>, page consultée le 30 janvier 2006.

D'une part, des études portant sur la situation réelle des dernières années montrent qu'aux États-Unis et en Europe les pertes d'emplois dues aux délocalisations représentent une fraction négligeable des pertes d'emplois annuelles. D'autre part, en 2004, ce sont les entreprises européennes et nord-américaines qui ont raflé le plus de nouveaux contrats de sous-traitance dans le secteur des services (plus de 90 %), le reste du monde se contentant d'un maigre 10 %. Encore aujourd'hui, c'est au sein des pays industrialisés que se déroule l'essentiel de la sous-traitance.

Selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), les grands bénéficiaires des délocalisations de services sont jusqu'à présent, en ordre d'importance, l'Irlande, le Canada, Israël et l'Inde. La part du marché des services délocalisés qui revient à ces quatre pays dépasse les 70 %. Cette évaluation est confirmée par plusieurs études sur les délocalisations dans le secteur des services, en particulier dans le sous-secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC), qui placent le Canada comme une des deux meilleures destinations mondiales pour la délocalisation de ce genre de services.¹

La part occupée par les pays émergents sur le marché des services est encore faible, du moins pour ce qui concerne le Canada et le

¹ Au moins deux études connues le font, celles des firmes de consultants A. T. Kearney en 2004 et 2005 et de *neolT* en 2005. Dans l'étude de la firme A. T. Kearney, le Canada est le seul pays de l'OCDE à se trouver dans le palmarès des 10 meilleurs pays pour les délocalisations de services. Kearney, A.T., A.T. Kearney's 2004 offshore location attractiveness Index/Making offshore decisions, Chicago, 2004, 20 pages.

Québec qui se situent plutôt dans la cour des gagnants pour cette partie de la mondialisation. Bien entendu, la situation évolue et il ne fait aucun doute que cette part est appelée à augmenter progressivement. Quel impact aura cette concurrence sur l'emploi au Québec ? Il est impossible de le prévoir.

Un commerce international en récente évolution?

Les transformations qui ont eu lieu dans les modes de production ne peuvent qu'avoir des effets sur le commerce international, surtout à plus long terme. En effet, les échanges semblent encore très majoritairement se faire entre pays riches. Cependant, l'industrialisation graduelle du Sud commence à avoir des effets sur les pays riches. Éventuellement, si les pays du Sud réussissaient à développer la consommation au sein de leur propre population, on pourrait assister à un rééquilibrage des échanges. Il ne faut pas oublier que, historiquement, les pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord se sont construits grâce à leur capacité à protéger leurs marchés intérieurs et à exporter leurs surplus.

▼ Des échanges entre pays riches

Jusqu'à très récemment, les transformations dans la structure du commerce international ont été globalement favorables aux pays industrialisés. En fait, la part du Sud dans les échanges reste, pour l'instant, largement inférieure à son poids démographique.

Par exemple, l'Europe des 15 représente à elle seule près de 40 % du commerce mondial. La Chine, avec 20 % de la population

mondiale, ne représente que 6 % du commerce mondial. Qui plus est, dans le cas de l'Union européenne, les deux tiers des exportations et des importations sont à destination ou en provenance d'elle-même. La France, l'Italie, les Pays-Bas et l'Angleterre sont les principaux partenaires commerciaux de l'Allemagne, première puissance mondiale dans l'exportation de marchandises. Le commerce entre l'Allemagne et les États-Unis est inférieur au commerce de l'Allemagne avec la Belgique et le Luxembourg.

En Amérique du Nord, les États-Unis sont le principal partenaire commercial du Canada et du Mexique, tandis que le Canada est le principal partenaire commercial des États-Unis.

Le gros du commerce mondial se présente donc, encore aujourd'hui, comme un commerce de voisinage, et ce, même en tenant compte de la montée en puissance de pays émergents comme la Chine.

▼ L'industrialisation du Sud change un peu la donne

Les années 2000 semblent marquer un tournant important. Les pays en développement occupent une part de plus en plus importante du commerce mondial. Tandis que l'Europe conserve un commerce orienté à 80 % vers les pays industrialisés, les États-Unis sont en effet en train de changer la donne. En 1990, les exportations américaines étaient dirigées pour près de 65 % vers les autres pays industrialisés, mais en 2003, cette proportion avait diminué à 56 %. Les importations américaines en provenance des pays industrialisés passent aussi de 60 % en 1990 à

50 % en 2003, les États-Unis se fournissant maintenant autant au Nord qu'au Sud.

Cela est rendu possible parce que les exportations du Sud vers le Nord ont changé de nature. Alors qu'auparavant les pays pauvres exportaient surtout des matières premières ou agricoles, aujourd'hui, 75 % de leurs exportations sont constituées de produits manufacturés.

L'histoire du commerce mondial D'importantes variations au XX^e siècle

En 1913, le commerce mondial est florissant. L'Angleterre - la grande nation commerçante de l'époque - importe du blé ou du thé et exporte du textile. Elle commerce pour l'essentiel avec des pays lointains et dissemblables.

Il y aura par la suite une baisse du commerce mondial et de la part des pays du tiers-monde dans ce commerce. Après la Seconde Guerre mondiale, le commerce mondial reprend son envol. Ainsi, en cinquante ans, de 1950 à 2000, la part du commerce dans le PIB mondial a plus que doublé, la montée des échanges internationaux ne connaissant quasiment aucune interruption au cours de cette période. Malgré cette croissance spectaculaire, il faut néanmoins attendre 1973 pour que les chiffres du commerce mondial retrouvent, en pourcentage du PIB mondial, leur niveau de 1913.

Cependant, tout au long de ces années, la part du tiers-monde dans les exportations des pays riches ne cesse de baisser, passant par exemple en Europe occidentale de 28 % en 1955 à 14 % en 1972. Aujourd'hui encore, les exportations des pays riches vers les pays pauvres ne représentent que 2 % à 3 % de leur PIB. À l'inverse, les exportations des pays pauvres vers les pays riches représentent un pourcentage cinq fois plus important.

Source : Cohen, Daniel, *Les effets du commerce international sur l'emploi dans les pays riches*, dans Auer, Besse et Méda, *Délocalisations, normes du travail et politique d'emploi*, coll. Recherches, éd. La Découverte, Paris, 2005, pages 29 à 54.

C'est particulièrement clair dans la relation commerciale du Canada avec l'Asie de l'Est. Alors qu'il y a dix ans les échanges étaient à peu près équilibrés avec la Corée, le Japon et la Chine (les principaux partenaires commerciaux du Canada dans cette région), aujourd'hui, le Canada importe de ces pays environ 2,50 \$ pour chaque dollar qu'il exporte. Tandis que le Canada y exporte sa production minière, agroalimentaire, chimique, papetière et forestière, il importe de ces pays de l'électronique complexe, des voitures, de la machinerie, d'autres produits manufacturés et des vêtements².

▼ Mais des marchés de consommation encore bien inégaux

Ce rééquilibrage dans les flux commerciaux n'apparaît pas encore aussi distinctement au chapitre des investissements. Ceux-ci restent encore le fait des pays industrialisés et même si la Chine est récemment devenue le principal récipiendaire mondial d'investissements directs étrangers, les pays développés accaparent tout de même plus des deux tiers de ces investissements internationaux.

La raison en est simple : généralement, le but recherché de ces investissements est l'accès à des marchés de consommation importants. Pour l'essentiel, ce sont bel et bien les consommateurs et les consommatrices des pays où elles s'installent qui intéressent principalement les firmes multinationales, ce qui explique que leurs investissements directs à l'étranger vont d'abord vers les pays riches eux-mêmes.

² Stanford, Jim et Daniel Poon, *Employment Implications of Trade Liberalization with East Asia*, TCA Canada, septembre 2006, 32 pages.

Les investissements qui se font actuellement dans des pays en développement, particulièrement en Chine, procèdent aussi de la même dynamique, soit au moins autant d'une logique de conquête de marché que d'une logique de diminution des coûts. En effet, il y a en Chine plus de cinquante villes ayant une population plus grande que celle de Montréal. Par conséquent, occuper ne serait-ce que 1 % de ce marché potentiel constitue une position enviable. Il s'ensuit qu'il est aussi dans l'intérêt des pays riches que les pays en

développement réussissent la création de marchés intérieurs attrayants, l'émergence d'une classe moyenne relativement importante et la mise en place d'un régime de droits stable. Pour ce faire, il est cependant essentiel que les entreprises de ces pays en voie de développement puissent obtenir des parts des marchés intérieurs des pays riches. Tant que le gros du commerce mondial continuera de se faire entre pays riches, ce qui reste le cas aujourd'hui, les opportunités de croissance pour les pays pauvres resteront réduites.

La Chine : un pays en développement

Pays peu urbanisé de 1,3 milliard d'habitants – 62 % de sa population vit toujours en milieu rural – la Chine représente 20 % de la population mondiale. Son explosion démographique s'est déroulée durant la seconde moitié du 20^e siècle.

En 1978, la Chine a abandonné le modèle soviétique pour adopter, de façon très progressive, un système de libéralisation économique, notamment par l'ouverture aux échanges internationaux et par une réforme agraire (retour à la propriété privée des terres). Cependant, cette libéralisation économique n'a pas été suivie d'une libéralisation politique. Au contraire, les nouvelles libertés économiques ont été accompagnées d'un renforcement de la dictature du parti unique.

Ainsi, la répression des manifestations étudiantes de la place Tien'anmen, en 1989, a confirmé le durcissement de la dictature du Parti communiste chinois. Ceci a entraîné une crise importante au sein de l'État et la fermeture du pays aux échanges internationaux.

Confronté à une perte de vitesse de son économie, le pays a adopté en 1992 de nouvelles réformes économiques axées sur la promotion des exportations et l'attraction d'investissements étrangers. La croissance des exportations chinoises a alors fait un bond spectaculaire, les infrastructures se sont développées, une partie de la population a pu sortir de la pauvreté et se scolariser et une minorité s'est enrichie. Une nouvelle puissance économique mondiale est née.

Mais les problèmes de développement demeurent et sont même exacerbés par cette croissance économique débridée. Les biens publics ont été privatisés au profit d'une minorité et la majorité tarde à percevoir les bienfaits de la croissance.

Quelques repères sur la Chine...

- Capitale: Beijing.
- Superficie: 9,6 millions km² et une frontière commune avec 14 pays.
- Population: 1,3 milliard (chiffre de 2000), 56 groupes ethniques (les Han constituent 91,6 % de la population).
- Une histoire quatre fois millénaire, 16 dynasties impériales et plus de 250 empereurs.
- On estime que la Chine comptait pour un tiers du PIB mondial en 1840, alors qu'aujourd'hui elle compte pour un peu plus de 5 %.
- Religions : Taoïsme, Bouddhisme, Islam et Christianisme.
- Langues : Le chinois se décline en de nombreuses langues et dialectes. En Chine, 54 langues différentes sont pratiquées (28 écrites et plus de 2000 dialectes locaux). Le Coréen, le Mongolien, l'Arabe et le Tibétain sont des langues officielles dans certaines provinces.
- 23 provinces (y compris Taïwan); 5 régions autonomes (dont le Tibet); 2 régions administratives spéciales (Hong Kong et Macao), 16 sont plus vastes que le Québec.
- 4 municipalités sont sous le contrôle direct du gouvernement central: Beijing, Shanghai, Tianjin et Chongqing.
- Le régime communiste a été instauré en 1949 sous la direction de Mao Tsé-Toung.
- Le Parti communiste chinois est au cœur de toutes les sphères d'activité et compte 6,5 millions de membres.
- En 1976 : mort de Mao et fin de la Révolution culturelle.
- En 1979 : Deng Xiaoping démarre la transition vers une économie de marché planifiée.

Source : CIA, *The World Factbook*, 2006, adresse Web : [http:// www.cia.gov/cia/publications/factbook/index.html](http://www.cia.gov/cia/publications/factbook/index.html), page consultée le 3 octobre 2006.

Une croissance économique spectaculaire...

La croissance économique chinoise, pour spectaculaire qu'elle soit, est actuellement essentiellement fondée sur les exportations soutenues par les investissements étrangers.

▼ ... fondée sur les exportations

Plus aucun secteur ne semble être à l'abri de la concurrence chinoise. L'ampleur de la production a en effet de quoi faire peur. Par exemple au cours des dernières années, les lignes de montage chinoises ont produit 90 % des DVD commercialisés dans le monde, 75 % des jouets et 70 % des tracteurs. L'économie chinoise tourne à plein régime avec une moyenne de croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) de plus de 9 %. Par comparaison, la moyenne des pays développés se situe entre 2 % et 3,5 %.

Avec 6,7 % du total du commerce mondial des marchandises, en 2004, la Chine est devenue la 3^e puissance mondiale, derrière l'Allemagne et les États-Unis et désormais devant le Japon et la France. Malgré un marché intérieur en croissance, ce sont les exportations qui génèrent la plus importante part de la valeur ajoutée de l'économie chinoise. Selon la Banque mondiale, la part du commerce de marchandises dans le PIB chinois est passé de 38 % en 2001 à 64 % en 2005.

Cependant, la valeur ajoutée des produits manufacturés en Chine, contrairement aux produits exportés par ses riches voisins asiatiques (Japon, Corée du Sud, Taïwan, Hong Kong) est encore assez faible (environ 40 %). Une image vaut mille mots : il faut que la Chine exporte 800 millions de chemises pour acheter un avion *Airbus A-380*.

La Chine étant plus un lieu d'assemblage que de production, la véritable contribution chinoise à la valeur finale d'un produit est souvent assez faible. Par exemple, en 2005, pour les 12 millions d'ordinateurs portatifs vendus par la Chine aux États-Unis, la majorité des pièces clés (écrans, logiciels, cartes de son, disques durs, etc.) étaient en réalité importées de partout dans le monde pour être assemblées en Chine. Dans ce cas, la part chinoise a été évaluée à tout au plus 30 %.

Cet essor des exportations chinoises tient en majorité à l'élargissement de sa gamme de produits, c'est-à-dire que la croissance chinoise repose sur la conquête de marché de produits qu'elle n'exportait pas il y a à peine une dizaine d'années. Son essor est similaire à celui qu'ont connu dans le passé des pays comme le Japon, la Corée du Sud ou Taïwan. Et tout indique que cela continuera. Dans sa dernière publication sur les perspectives économiques mondiales, la Banque mondiale estime que les exportations chinoises devraient continuer d'augmenter de près de 18 % en volume pour l'année à venir³.

▼ ... sous contrôle étranger

Une des faiblesses importantes du modèle de croissance de la Chine réside dans le fait qu'elle dépend de façon massive des investissements étrangers et de l'accès à des marchés externes. La place occupée par la consommation intérieure dans le PIB chinois n'est que de 45 % du

PIB. En comparaison, la consommation intérieure représente en moyenne plus de 55 % du PIB dans les économies développées et jusqu'à 68 % aux États-Unis.

Contrairement à la croissance historique du Japon et des autres pays industrialisés de l'Asie de l'Est qui reposait principalement sur des entreprises nationales, les deux tiers des exportations chinoises sont le fait de coentreprises étrangères qui se sont implantées dans le pays suite aux réformes économiques de 1992. Ainsi, la part des capitaux étrangers dans la production industrielle chinoise est passée de 2 % en 1990 à 33 % en 2002.

Ce sont les voisins asiatiques de la Chine qui y sont devenus les principaux investisseurs, comptant pour plus de 60 % des investissements totaux en 2001, notamment Hong Kong qui en représente à lui seul 36 %⁴. La Chine leur sert ainsi de plateforme de production industrielle à bas coûts, dont les produits sont destinés aux marchés mondiaux, dont les marchés canadiens et québécois.

³Source : Banque Mondiale, *Perspectives pour l'Économie mondiale*, mai 2006, adresse Web : <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEI/EXTN/EXTDECPGFRE/EXTPROSPECTFRE/EXTG/BLPROSPECTAPRILFRE/0,,contentMDK:20426562~menuPK:933999~pagePK:64647140~piPK:64647812~theSitePK:659190,00.html>, page consultée le 3 octobre 2006.

⁴Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), *Rapport sur l'investissement dans le monde 2005*, adresse Web : <http://www.unctad.org/Templates/WebFlyer.asp?intItemID=3489&lang=2>, page consultée le 5 octobre 2006.

La Chine, une puissance économique en émergence

- Le taux annuel moyen de croissance du PIB a été de 9,4 % entre 1978 et 2005.
- Selon son PIB officiel (2 240 milliards de dollars américains), l'économie chinoise est désormais la 5^e en importance au monde.
- Cependant, des estimations non officielles évaluent le PIB à 6 354 milliards de dollars américains, plaçant la Chine au 2^e rang, derrière les États-Unis.
- Le PIB officiel par habitant est passé de 148 \$ US à plus de 1 700 \$ US entre 1978 et 2005.
- Entre 1990 et 2004, la croissance des exportations de produits manufacturés a été de 1 200 % (600 % en Malaisie, 600 % au Mexique et 300 % au Brésil).
- La classe moyenne représente désormais 20 % de la population. Si la tendance se maintient, on estime que la Chine sera le 2^e marché de consommation en importance d'ici 2014 (actuellement le 7^e).
- La croissance annuelle du marché des produits de luxe est de 20 %. La Chine devrait ainsi devenir le 2^e marché du luxe d'ici 2015, donnée qui n'est pas étrangère au fait que les traditions locales valorisent les mariages coûteux (avec une moyenne de 70 000 mariages célébrés par jour).

Sources : Organisation mondiale du commerce, *Examen des politiques commerciales : Rapport du Secrétariat sur la République populaire du Chine*, 23 février 2006, 363 pages. Su, Zhan, *Les entreprises québécoises et canadiennes face à l'émergence des pays asiatiques*, document Powerpoint, Université Laval. Tiberghien, Yves, *Mondialisation et Chine: Vers une transformation mutuelle*, Université Harvard, document Powerpoint, présentations réalisées dans le cadre de l'école d'été de juillet 2006 du CÉRIUM, *La Chine éveillée; comment elle change et nous change*.

La Chine : atelier du monde

Au cours des dernières années et grâce aux investissements étrangers, la production industrielle chinoise domine les marchés mondiaux de plusieurs produits. Les données les plus fréquemment citées sont : 90 % des DVD, 75 % des jouets, 70 % des tracteurs, 70 % des photocopieurs, 65 % des équipements sportifs, 60 % des bicyclettes, 58 % des téléphones, 50 % des appareils photo, 50 % des ventilateurs, 45 % des montres et des horloges, 40 % des écrans, 40 % des fours micro-ondes, 36 % des téléviseurs, 30 % des climatiseurs, 25 % des machines à laver, 20 % des réfrigérateurs, etc.

Sources : Su, Zhan, *Les entreprises québécoises et canadiennes face à l'émergence des pays asiatiques*, document Powerpoint, Université Laval, présentation réalisée dans le cadre de l'école d'été de juillet 2006 du CÉRIUM, *La Chine éveillée; comment elle change et nous change*. Organisation mondiale du commerce, *Examen des politiques commerciales : Rapport du Secrétariat sur la République populaire de Chine*, 23 février 2006, 363 pages.

Des problèmes sociaux et politiques importants

Malgré les résultats remarquables de son commerce extérieur, la Chine reste un pays en développement qui fait face à de multiples problèmes, notamment en ce qui concerne le marché du travail.

▼ Santé, éducation, logement, environnement, etc.

Évidemment, ce ne sont pas ses problèmes sociaux qui font de la Chine le centre de l'attention médiatique. Pourtant, la Chine abrite près du tiers de la population la plus pauvre du monde. La rapide transformation de l'économie socialiste en capitalisme planifié a, dans les faits, accentué les disparités économiques et les problèmes de développement humain.

Les problèmes sociaux les plus profonds en matière de santé, d'éducation, de logement, etc., ont été exacerbés par l'aggravation des inégalités de revenus entre les individus, entre les populations urbaines et rurales et entre les régions côtières et intérieures.

Des problèmes de pollution industrielle d'une gravité presque sans égal mettent en danger la santé de millions de personnes et sont à l'origine d'un lourd tribut en vies humaines.

Et c'est sans compter les problèmes de corruption, les pénuries importantes d'énergie, les infrastructures insuffisantes, un système bancaire non performant, un système légal inadapté et corrompu, etc.

De plus, contrairement aux pronostics des années 1990, l'ouverture de l'économie chinoise ne s'est pas traduite, pour le moment, par une évolution de son système politique autoritaire vers plus de démocratie. Au contraire, les droits humains les plus élémentaires continuent d'être violemment réprimés, y compris les droits des travailleurs et des travailleuses.

Des inégalités interrégionales qui s'aggravent

Parmi les 31 provinces chinoises, les sept plus riches, concentrées dans les régions côtières, reçoivent 85 % des investissements directs étrangers, fournissent 89 % des exportations et comptent pour 37 % de la population et 49 % du PIB. C'est ainsi que Shanghai, à l'est, est la région la plus riche avec un PIB par habitant équivalent à 16 500 \$ US tandis que la province de Ghizhou, à l'ouest, est la plus pauvre avec un PIB par habitant équivalent à 1 300 \$ US.

Source : Finances Québec, *La Chine : les défis et perspectives de l'économie chinoise*, dans *Études économiques, fiscales et budgétaires*, vol.1, n° 5, 7 septembre 2005, page 2.

La Chine, un pays en développement

- 85^e position mondiale (sur 177) pour son indice de développement humain, juste devant le Suriname.
- 32 % de la population vit sous le seuil de pauvreté (2 dollars par jour).
- 120 à 130 millions de personnes vivent avec moins de 1 dollar par jour.
- Le PIB par habitant représente 5 % de l'équivalent canadien et correspond à celui de la Corée du Sud au début des années quatre-vingt et à celui du Japon au début des années soixante.
- Selon les chiffres de 2001, les 20 % de la population les plus riches disposent de 50 % des revenus, tandis que les 20 % les plus pauvres disposent de 4,7 % des revenus.
- La moitié de la population urbaine et 90 % de la population rurale n'ont pas de protection médicale.

Sources : Programme des Nations Unies pour le Développement, *Rapport mondial sur le développement humain 2005*, *La coopération internationale à la croisée des chemins, l'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marqué par les inégalités*, éd. Economica, Paris, 2005, 395 pages.

Un désastre environnemental

La Chine fait face à des problèmes environnementaux majeurs. Ceux-ci mettent en danger non seulement la santé d'une part croissante de la population, mais aussi l'économie du pays.

Selon la Banque mondiale, le nombre de décès dus à la pollution atmosphérique se chiffre à plus de 300 000 par an.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), parmi les vingt villes les plus polluées du monde, dix-huit sont chinoises.

Selon des experts chinois, la pollution atmosphérique à elle seule coûte à la Chine 2 % à 3 % de son PIB et les pluies acides provoquées par le dioxyde de soufre engendrent des pertes supérieures à 110 milliards de yuans (13,3 milliards de dollars américains) par an. Au total, 30 % du territoire chinois souffre des pluies acides. Or, les émissions de dioxyde de soufre augmentent rapidement en Chine, notamment à cause de l'importante utilisation de charbon de mauvaise qualité ou de techniques de combustion surannées dans les centrales thermiques. En 2003, la construction de nouvelles centrales au charbon a été interdite à Pékin, Shanghai et dans vingt et une capitales provinciales.

Sources : Organisation mondiale du commerce, *Profil de pays*, adresse Web : <http://stat.wto.org/CountryProfile/WSDBCountryPFView.aspx?Language=E&Country=CN>, page consultée le 5 octobre 2006. Organisation mondiale de la santé, *La pollution atmosphérique coûte à la Chine 2 % à 3 % de son PIB*, adresse Web : <http://www.actu-environnement.com/ae/news/335.php4>, page consultée le 5 octobre 2006.

▼ Un chômage dramatique

Dès le début des réformes libérales de 1992, les privatisations des entreprises d'État ont lourdement contribué à faire grimper le taux de chômage. À la fin des années quatre-vingt-dix, en prenant appui sur leur décision de faire entrer la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les autorités chinoises ont intensifié les privatisations. De telle sorte qu'entre 1997 et 2002, 58 % des entreprises

d'État et 92 % des entreprises collectives (surtout des coopératives rurales) ont disparu en raison des privatisations et des faillites programmées, l'objectif affiché étant de créer un marché interne ouvert à la compétition.

Cette vague de restructurations s'est traduite par le licenciement de quelques 50 à 60 millions de travailleurs et de travailleuses entre 1995 et 2003. Un chiffre qui, selon plusieurs, sous-estime la réalité en raison des manipulations de données auxquelles se seraient livrées des entreprises publiques voulant conserver leurs droits à des subventions. Ces licenciements massifs ont affecté de façon disproportionnée les femmes de 40 ans et plus qui ont constitué, semble-t-il, au moins la moitié du total des mises à pied, alors qu'elles ne représentaient pas plus de 36 % des employés des entreprises d'État.

Ceci a certainement contribué à l'effondrement des conditions de vie de millions de familles chinoises, en particulier dans les régions déjà pauvres du nord-est où étaient concentrés plus de la moitié des licenciés. La province la plus touchée, Fushun, a ainsi vu 16 % de sa population active être mise à pied. Cette situation a mené à des émeutes, des manifestations et des signatures de pétitions.

Cette privatisation forcée a définitivement éloigné la Chine du modèle communiste, retirant du même coup à ses citoyens les avantages d'un système qui garantissait du travail. Même s'il y a eu une forte croissance, comme il fallait s'y attendre, les fruits de la

croissance, notamment la hausse du niveau de vie, n'ont pas été répartis équitablement au sein de la population chinoise.

De fait, même si le taux de chômage est officiellement évalué à environ 3 %, on estime plus probable qu'il se situe actuellement entre 10 % et 20 % et ce, malgré les énormes besoins en main-d'œuvre des industries exportatrices.

Un chômage très élevé

En 2001, la population active de la Chine comprenait 744 millions de personnes. Le taux de chômage officiel, estimé en milieu urbain uniquement, se chiffrait à 3,6 %, soit environ 6 millions de personnes en chômage.

Néanmoins, le taux de chômage effectif est supérieur aux statistiques officielles et se situe vraisemblablement entre 10 % et 20 %. Cette différence s'explique surtout par la définition de la population active utilisée en Chine : seuls les hommes de 16 à 50 ans et les femmes de 16 à 45 ans sont pris en compte pour établir la population active.

De plus, les statistiques officielles n'incluent que les activités non agricoles en milieu urbain compte tenu qu'il est difficile de quantifier le chômage dans les zones rurales. Enfin, les migrations interrégionales illégales ont donné lieu à une population de 100 à 200 millions de personnes sans travail exclues des statistiques officielles.

Le secteur agricole emploie encore aujourd'hui la moitié de la main-d'œuvre totale. La faiblesse du niveau d'éducation constitue certainement un frein au transfert de la main-d'œuvre de ce secteur vers celui des services. En l'an 2003, 11 % de la population de 15 ans et plus ne savait ni lire ni écrire et seulement 5,5 % de la population possédait un diplôme postsecondaire (un tiers de la population au Québec).

Source : Finances Québec, *La Chine : les défis et perspectives de l'économie chinoise*, dans *Études économiques, fiscales et budgétaires*, vol.1, n° 5, 7 septembre 2005, page 6.

▼ La révolte gronde?

Alors que le commerce extérieur explose, les relations du travail se détériorent. L'irrespect généralisé des normes minimales du travail a progressivement conduit à une sorte de déréglementation non écrite du marché du travail. Pourtant, difficile de croire que dans un pays capable de consacrer suffisamment de ressources pour censurer Internet, il n'y ait pas les ressources nécessaires pour faire appliquer les normes du travail!

À cet ajustement structurel aux conséquences dramatiques s'ajoute également la problématique des *mingong*, ces quelques 140 millions de travailleuses et de travailleurs migrants qui n'ont pas de permis de résidence (*hukou*) dans les villes où ils viennent trouver du travail et donc pas de statut officiel et aucune protection sociale. Ils sont légalement rattachés à leur résidence rurale. Ce sont ces travailleuses et ces travailleurs sans statut qui, pour la plupart, sont exploités dans les grandes usines qui font la réputation actuelle de la Chine.

La bonne nouvelle est que de plus en plus de travailleuses et de travailleurs chinois réclament justice. Les poursuites sont de plus en plus nombreuses au sujet d'arriérés salariaux ou d'irrégularités dans la paie, de licenciements abusifs, de problèmes liés aux horaires excessifs, à la santé et sécurité du travail et à la confiscation des documents personnels par les contremaîtres des usines. On rapporte également une augmentation importante des arrêts de travail, du sabotage de la production, des grèves sauvages

pour protester contre des salaires sous les minima légaux et des heures de travail trop longues.

Cette explosion du nombre de travailleuses et de travailleurs qui tentent d'exercer leurs droits devant des tribunaux laisse espérer qu'une dynamique du changement s'installe peu à peu. Cependant, le système légal chinois est notoirement corrompu. Les employeurs et le Parti communiste, qui profitent de la situation actuelle, y ont leurs entrées. Il semble que ce type de poursuite soit le plus souvent mis sur une voie de garage.

S'ajoute à cela le fait que, dans la plupart des cas, le syndicat officiel, la *All-China Federation of Trade Unions* (ACFTU), est incapable de faire respecter les lois du travail. Seul syndicat autorisé, l'ACFTU est moins un syndicat qu'une branche du Parti communiste chinois. Le syndicalisme indépendant, pour sa part, continue d'être violemment réprimé. Chaque année, la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) dénonce la Chine parce qu'elle condamne des syndicalistes indépendants à des peines de prison pour subversion.

Selon le ministère du Travail et de la Sécurité sociale de Chine

Le nombre de conflits de travail rapportés aurait augmenté :

- Augmentation de 22,8 % entre 2003 et 2004;
- En 2004, 226 391 conflits enregistrés impliquant 800 000 travailleurs.

Selon le Bureau du travail de la ville de Dongguan

Dongguan est une ville située au centre du corridor commercial Hong Kong – Guangzhou, l'un des plus importants d'Asie du Sud-Est. Les données illustrent bien la situation dans les régions côtières qui sont devenues les ateliers du monde :

- 16 000 plaintes ont été enregistrées pendant la première moitié de 2004;
- 47 % de ces plaintes portaient sur des arriérés salariaux ou des problèmes de paie;
- 20 % portaient sur des licenciements abusifs;
- 17 % sur les heures de travail;
- 10 % sur la confiscation de documents personnels.

Source : Chiffres fournis par Monina Wong, chercheuse pour une organisation non gouvernementale (ONG) indépendante, le *Hong Kong Christian Industrial Committee*, lors de sa présentation «Moving Beyond et Regulating Business Practices through strengthening labor», Ethical Trading Forum, Toronto, 17 mars 2005.

Des conditions de travail et de vie inhumaines

Les conditions de travail des travailleuses et des travailleurs migrants en Chine :

- En majorité jeune et féminine, la main-d'œuvre migrante n'a pas d'assurance sociale ni d'accès aux services publics et au système public d'éducation qui est réservé aux résidents officiels.
- Les normes sur le salaire minimum ne sont pas respectées, ni celles sur le paiement des heures supplémentaires qui sont à toutes fins pratiques obligatoires.
- Les heures de travail dépassent les maximums autorisés, en particulier pendant les périodes de pointe avec des semaines de travail de sept jours et des journées de 12 à 16 heures.
- Pendant les saisons basses, les travailleuses ne disposent d'aucune sécurité d'emploi et sont mises à pied sans rémunération pendant plusieurs semaines.
- Les règlements de santé et de sécurité au travail ne sont pas respectés. Les accidents de travail sont fréquents et les travailleuses sans statut n'ont aucune protection de santé.

Source : Coalition québécoise contre les ateliers de misère, adresse Web : <http://www.ciso.qc.ca/ateliersdemisere/index-2.html>, page consultée le 3 octobre 2006.

« Émeute dans une usine de jouets McDonald's en Chine »

Article paru dans Le Figaro, le 27 juillet 2006.

« Les petits jouets en plastique offerts aux enfants par McDonald's dans ses menus Happy Meal amusent les enfants qui les reçoivent, mais pas les ouvriers chinois qui les produisent. Selon l'organisation américaine China Labor Watch, les salariés d'une usine du sud du pays, qui produit ces petits objets, se sont révoltés le week-end dernier.

« Un millier d'ouvriers ont déclenché samedi un soulèvement dans l'usine Hengli. Les protestations ont commencé dans les dortoirs des employés, avant de dégénérer en une véritable émeute, qui a duré toute la nuit. L'intervention d'une centaine de membres des forces de l'ordre, dont des policiers anti-émeute, a été nécessaire pour ramener l'ordre. De nombreuses personnes ont été blessées et une dizaine arrêtées.

Onze heures de travail par jour, six jours par semaine

« Les employés de Hengli travaillent généralement jusqu'à 11 heures par jour, six jours par semaine, selon China Labor Watch. Ils accumulent également jusqu'à 70 heures supplémentaires par mois, ce qui constitue une infraction à la loi chinoise, qui prévoit 40 heures de travail par semaine et pas plus de 35 heures supplémentaires par mois.

« Selon l'ONG, ce sont les pressions exercées par les dirigeants de l'usine qui ont motivé la révolte des ouvriers : réduction de salaires pour ceux qui refusent de faire des heures supplémentaires, vacances et congés maladie non indemnisés, et surtout frais de logement et de nourriture déduits des 75 à 100 dollars qu'ils gagnent chaque mois.

« L'entreprise-mère de Hengli, Merton, a confirmé un « incident », sans faire de commentaires. Du côté de McDonald's, on « examine cette affaire ». Outre les jouets des Happy meals, qui comptent pour 50 % de sa production, l'usine produit également des jouets pour Disney, Mattel, Warner ou DC Comics.

« En 2000 déjà, le journal hongkongais South China Morning Post avait dévoilé un scandale similaire lié à McDonald's. Un partenaire du géant du hamburger, la compagnie City Toys Ltd, qui fabriquait des peluches données avec les menus de la chaîne, était accusée de faire travailler de jeunes chinois, parfois à peine âgés de 14 ans, dans des conditions déplorables. »

Source : Article du Figaro publié le 27 juillet 2006, adresse Web : http://www.lefigaro.fr/international/20060727.WWW000000333_emeute_dans_une_usine_de_jouets_mcdonalds_en_chine.html, page consultée le 5 octobre 2006.

Nos emplois : la concurrence chinoise doit changer

Au fil des mois, la Chine se fait toujours plus menaçante. Des pertes d'emplois dans certains secteurs en témoignent et on peut craindre qu'il y en ait encore plus à l'avenir. Ce qui est directement en cause, c'est la concurrence déloyale chinoise alimentée dans bien des cas par les entreprises multinationales du monde industrialisé. La responsabilité du mouvement syndical : convaincre les entreprises et les gouvernements de faire respecter les règles du commerce et les droits fondamentaux des travailleurs et des travailleuses.

Une menace pour nos emplois ?

Au Canada, les emplois québécois sont effectivement les plus exposés à la concurrence chinoise mais, encore aujourd'hui, cette concurrence est loin d'être la plus importante, nos concurrents commerciaux les plus importants demeurent les entreprises américaines et les autres entreprises canadiennes.

▼ L'emploi québécois est le plus exposé

Il est devenu évident que la croissance des exportations chinoises vers l'Amérique du Nord, pose problème dans plusieurs secteurs industriels québécois. Le problème est double car les produits chinois concurrencent les industries

québécoises sur leurs deux principaux marchés, à la fois sur le marché intérieur canadien et québécois et sur celui des États-Unis, qui est la destination de 85 % des exportations internationales québécoises.

Selon une étude commandée par le gouvernement du Canada, la Chine est en train d'accélérer sa pénétration du marché interne canadien en proposant des produits ayant de plus en plus de valeur ajoutée et en déplaçant graduellement la place occupée par tous les autres concurrents internationaux, incluant les États-Unis dont la part de marché canadien recule d'année en année.⁵

Pour ce qui est du commerce avec les États-Unis, une deuxième étude des mêmes auteurs concernant le chevauchement des exportations canadiennes et chinoises sur le marché américain, montre que, parmi les exportations canadiennes, les québécoises sont celles qui présentent le plus de chevauchements avec les exportations chinoises.

⁵ Sawchuk, David et David Yerger, *With Whom Does Canada Compete at Home? How China is Impacting Canadian Businesses in the Canadian Marketplace*, Gouvernement du Canada, Projet de recherche sur les politiques, Working Paper Series 027, août 2006, 33 pages.

Autre constat important : mis à part les produits américains eux-mêmes, les produits chinois sont les principaux compétiteurs du Québec sur le marché américain.⁶

Les principaux secteurs québécois exposés à la concurrence chinoise sur le marché intérieur canadien sont, en ordre d'importance : la fabrication de vêtements, la fabrication de produits métalliques, les autres activités diverses de fabrication (articles de sport, jouets, fourniture de bureau...), la fabrication de meubles et de produits connexes, la fabrication de produits informatiques et électroniques, la fabrication de produits de caoutchouc et en plastique. Sur le marché américain les mêmes secteurs sont affectés, en plus de celui de la fabrication d'appareils de ventilation, de chauffage, de climatisation et de réfrigération commerciale.

En somme, le Québec est la province canadienne la plus sensible à la concurrence chinoise. Ainsi, près de 40 % de l'emploi manufacturier québécois se trouve exposé à la concurrence chinoise, soit un peu plus de 6 % de l'emploi total.⁷

▼ Mais une menace toute relative...

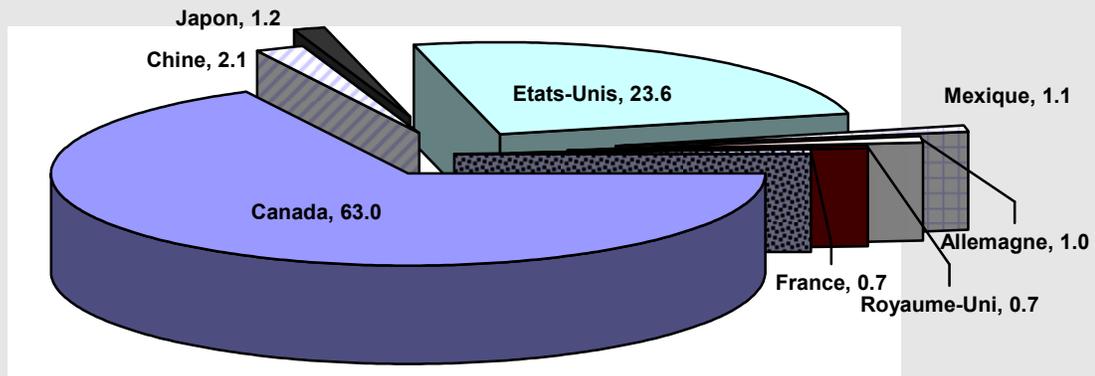
La Chine apparaît donc menaçante mais le portrait n'est que partiel. En réalité, les principaux compétiteurs des entreprises canadiennes sur leur marché interne sont encore, et de loin, des entreprises des États-Unis. Les entreprises canadiennes occupent 63 % de leur propre marché, les américaines en occupent 23,6 %, tandis que les chinoises en occupent 2,1 % et les japonaises 1,2 %. En ce qui concerne le marché américain, les entreprises américaines en occupent elles-mêmes 63,7 %, le Canada 10,3 % alors que la Chine n'en occupe que 1,8 % (données de 2003).

Des réalités fort différentes existent pour chaque sous-secteur industriel, tant sur le marché canadien que sur le marché américain. Et la concurrence chinoise n'y a pas toujours un impact important. Ainsi, pour bien des secteurs, la montée du dollar canadien apparaît plus problématique pour nos exportations que la concurrence chinoise.

⁶ Sawchuk, David et David Yerger, *With Whom Does Canada Compete in the US Marketplace? Consequences of China's Export Growth and Shifting US Import-Market Shares*, Gouvernement du Canada, Projet de recherche sur les politiques, Working Paper Series 014, mai 2006, 44 pages.

⁷ Calculs FTQ à partir des données des deux études de Sawchuk et Yerger (notes 5 et 6) et de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada.

Répartition des parts du marché canadien, selon l'origine, en %, 2003.



Source : Sawchuk, David et David Yerger, *With Whom Does Canada Compete at Home? How China is Impacting Canadian Businesses in the Canadian Marketplace*, Gouvernement du Canada, Projet de recherche sur les politiques, Working Paper Series 027, août 2006, page 20. Graphique construit à partir des données de cette étude.

Le vrai problème : une concurrence déloyale

La Chine a besoin de débouchés commerciaux pour ses exportations, ce qui lui permettra de relever les défis du développement qui la confrontent. Mais la Chine doit se développer dans le respect des règles du jeu internationales. Ce qu'elle ne fait pas actuellement en pratiquant un dumping économique et social et en manipulant sa monnaie.

▼ Un cas flagrant de dumping

En matière commerciale, on reproche à la Chine d'accorder des prêts de complaisance (des dons) à ses industries par le biais de ses banques publiques, de laisser faire sciemment le vol des droits de propriété intellectuelle, de manipuler ses données commerciales officielles afin de cacher des stratégies de dumping.

Dumping : une définition

Le dumping consiste à pratiquer un prix inférieur afin d'évincer des concurrents et de prendre leurs parts du marché. Selon l'OMC, il y a dumping lorsqu'une marchandise est exportée à un prix inférieur à sa valeur normale sur le marché intérieur concerné ou à un prix équivalent au coût de production.

Les subventions à la production, les prêts préférentiels, la manipulation de la valeur de la monnaie ou des données officielles sur le commerce peuvent être considérées comme des pratiques soutenant le dumping et conduire à des représailles commerciales.

On parle de dumping social lorsque la concurrence tire un avantage indu de conditions de travail très inférieures, souvent illégales. Le dumping environnemental consiste à vendre à un prix qui ne tient pas compte des coûts environnementaux réels. C'est le cas, par exemple, d'une entreprise forestière qui n'a pas à payer pour le bois qu'elle exploite et qui peut ainsi battre la concurrence. Mais ces deux types de dumping ne sont pas officiellement reconnus et ne pourraient pas conduire à des représailles commerciales.

Source : OMC, *Glossaire*, adresse Web : http://www.wto.org/french/thewto_f/glossary_f/glossary_f.htm, page consultée le 31 octobre 2006.

Le fait que les droits fondamentaux du travail soient ignorés et que les normes locales le soient tout autant donne aussi à la concurrence chinoise la forme d'un *dumping* social, c'est-à-dire d'une compétition injuste entre les conditions de travail des travailleurs et des travailleuses du reste du monde et celles des pires usines de Chine.

Non seulement les usines chinoises offrent une faible rémunération horaire qui leur donne un avantage compétitif dans les activités à forte intensité de main-d'œuvre, mais en plus les normes sur le salaire minimum ne sont pas respectées. Les heures supplémentaires, souvent obligatoires, ne sont pas ou peu rémunérées. Les normes de santé et de sécurité au travail ne sont pas ou peu appliquées. Bref, la Chine tire une part importante de son avantage compétitif de conditions de travail abominables.

Et on peut craindre que cet avantage ne se maintienne sous l'effet combiné de plusieurs facteurs comme l'abondance de main-d'œuvre en situation de pauvreté et la répression des droits des travailleurs et des travailleuses, en particulier la liberté de former des syndicats indépendants.

Il faut noter, cependant, que ce ne sont pas les pays industrialisés qui sont les plus durement touchés par cette compétition sur la misère des travailleurs et des travailleuses, mais bien d'autres pays pauvres. Ceux dont la compétitivité est aussi basée sur l'utilisation intensive d'une main-d'œuvre bon marché, tels l'Inde, le Mexique, etc.

▼ Une monnaie sous-évaluée

Par ailleurs, les produits chinois sont bon marché parce que la monnaie nationale, le yuan-renminbi (ou simplement yuan), est sous-évaluée en raison d'une politique monétaire qui le maintient artificiellement proche de son niveau de 1994 par rapport au dollar américain. Cette politique ne tient pas compte de l'importante croissance de l'économie durant la dernière décennie.

La manipulation de la valeur de sa monnaie est l'une des plus importantes critiques de concurrence déloyale qui sont faites à la Chine. Pour le Canada et le Québec, cette manipulation mérite une attention particulière. Elle est la cause d'un déséquilibre important dans nos relations commerciales avec la Chine, mais aussi sur notre principal marché d'exportation, les États-Unis. Selon des estimations américaines, le yuan est sous-évalué de près de 40 % par rapport à la monnaie américaine. L'AFL-CIO, la centrale syndicale américaine, souligne qu'une réévaluation de 40 % du yuan aurait pour effet d'augmenter de 30 % le prix des exportations chinoises vers les États-Unis. Si on ajoute à cet écart l'appréciation du huard canadien par rapport à la devise américaine, cette manipulation est suffisante pour évincer les produits québécois, pourtant compétitifs, de plusieurs secteurs.

La manipulation de la monnaie est considérée comme illégale à l'intérieur des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dont la Chine est récemment devenue membre, et pourrait ouvrir la voie à des

contestations qui mettraient en péril l'ensemble des exportations de ce pays.

Cependant, jusqu'à maintenant, les gouvernements occidentaux ont préféré la diplomatie plutôt que la voie légale pour obtenir un changement d'attitude de la part des autorités chinoises. La Chine a d'ailleurs procédé à une réévaluation du yuan de 2,1 % en juillet 2005. Mais ce geste est loin d'être suffisant.

Faire cesser l'inacceptable

Les produits chinois bénéficient actuellement d'avantages indus sur la concurrence. Si la Chine respectait les règles internationales du commerce et respectait les droits fondamentaux des travailleurs et des travailleuses, il y a fort à parier qu'une grande proportion de ses avantages concurrentiels disparaîtrait.

La responsabilité de s'assurer que la Chine ne fasse pas une concurrence déloyale appartient aux gouvernements. Tout comme la responsabilité de soutenir les travailleuses et les travailleurs québécois touchés par cette concurrence.

Les gouvernements doivent donc s'inquiéter aussi de l'attitude des entreprises canadiennes et québécoises qui, actuellement, semblent bien profiter de l'inacceptable et même souhaiter que cette situation continue. Par le passé, les entreprises d'ici, qui étaient en concurrence avec des entreprises japonaises ou d'autres pays asiatiques, étaient plus rapides à dénoncer les problèmes de

concurrence. Il est de la responsabilité des syndicats d'interpeller les entreprises d'ici et les gouvernements pour que ces derniers obligent les premiers à adopter des comportements concurrentiels éthiques.

▼ Faire respecter les droits fondamentaux

Depuis longtemps maintenant le régime en place à Beijing est accusé de violation systématique des droits humains et des droits fondamentaux du travail. Avec l'émergence économique de la Chine, son entrée à l'OMC et le déferlement de produits chinois sur les marchés du monde entier, ce problème éthique se pose aujourd'hui avec plus de force qu'auparavant.

Il y a plus d'une stratégie pour atteindre le respect des droits fondamentaux du travail, le boycottage étant une de celles-là. Les pays industrialisés l'avaient d'ailleurs retenue, dans les années quatre-vingt contre l'Afrique du Sud du temps de l'apartheid, une politique officiellement raciste contre la population noire.

Pour ce qui est de la Chine, les acteurs concernés (gouvernements occidentaux, entreprises faisant affaire en Chine et organisations de défense des droits) ont plutôt retenu une stratégie qui consiste à utiliser les relations d'affaire avec la Chine pour y générer un changement. Ce faisant, on donne aux entreprises occidentales un rôle majeur à jouer, soit d'exiger l'application de codes de bonne conduite dans les usines chinoises, codes qui comprennent le respect des droits fondamentaux du travail.

La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux du travail

La Conférence internationale du travail de 1998 a adopté une déclaration sur les droits fondamentaux des travailleurs et des travailleuses, c'est-à-dire les principes que les gouvernements devraient respecter en vertu de leur affiliation à l'Organisation internationale du travail (OIT). Les huit principales conventions du travail de l'OIT sur lesquelles la nouvelle déclaration est fondée sont : les conventions n^{os} 87 et 98 sur le droit de liberté syndicale et de négociation collective, les conventions n^{os} 29 et 105 sur l'abolition du travail forcé, les conventions n^{os} 100 et 111 sur la prévention de la discrimination dans l'emploi et l'égalité de paiement pour un travail de même valeur et les conventions n^{os} 138 et 182 sur le travail des enfants.

L'application effective de cette déclaration renforcerait le respect des droits des travailleurs et des travailleuses et contribuerait à réduire les incidences négatives de la mondialisation.

L'adoption de cette déclaration en 1998 n'a été que l'un des épisodes d'une lutte pour établir et renforcer le respect des normes internationales du travail dans le cadre de la mondialisation. L'ensemble des pays membres de l'OIT a l'obligation de respecter cette déclaration, même lorsque leurs parlements n'ont pas ratifié les conventions en question.

Source : Confédération internationale des syndicats libres (CISL), *Guide syndical de la mondialisation*, 2^e édition, Bruxelles, novembre 2004, 181 pages.

L'adoption et l'application de codes de bonne conduite reposent sur la bonne volonté des entreprises des pays industrialisés et le souci qu'elles ont de leur image publique. Dans la majorité des cas, cette approche volontaire est insuffisante d'autant plus qu'il faut reconnaître que ce sont ces entreprises qui profitent le plus de la situation actuelle.

En fait, seuls les gouvernements ont la capacité d'obliger les entreprises à faire face à leurs responsabilités sociales. Aux États-Unis, par exemple, la loi permet de confisquer à la douane toute marchandise dont la fabrication ne respecte pas les droits fondamentaux du travail.

Dans le même pays, des états, des villes et des organismes publics comme les universités ont adopté des législations ou politiques d'approvisionnement ou d'achat éthique pour obliger les entreprises à vérifier que les produits qu'elles importent sont fabriqués dans des conditions respectueuses des droits fondamentaux du travail.

Une autre piste d'action vise à inclure des clauses, dites sociales, dans les accords de commerce. Ainsi, on veut obliger l'OMC à inclure le respect des droits fondamentaux du travail dans ses règles sur le commerce.

Trois exemples américains de législation adaptée à la mondialisation

Des marchandises retenues à la frontière pour cause d'irrespect des droits du travail

L'article 15 (a) du *U.S. Fair Labor Standards Act* (FLSA) rend illégal « de transporter, d'offrir de transporter, d'expédier, de livrer ou de vendre dans un commerce (...) des biens » dont les techniques de production constituent une infraction aux dispositions du FLSA.

Autrement dit, cette disposition interdit le commerce de biens qui sont fabriqués dans l'irrespect des normes minimales du travail. Jusqu'à récemment elle n'avait pas eu un grand impact en raison de la difficulté d'application dans le cas des produits importés. Les marchandises retenues aux frontières en vertu de cette disposition ne représentaient pas un impact économique suffisant pour empêcher les pratiques illégales.

Cependant, dernièrement, le *Department of Labor* en a fait un usage intéressant dans l'industrie du vêtement parce que celle-ci est de plus en plus soumise au fonctionnement de type juste-à-temps ou de flux tendu. La pression exercée par les détaillants sur les fabricants, au moyen de ces nouvelles techniques managériales, expose ces derniers à de lourdes pertes si les livrables ne sont pas là en temps et sous la forme souhaitée.

Grâce au fonctionnement en flux tendu de cette industrie, la capacité d'agir du *Department of Labor* est décuplée. Il semble que, pour certains fabricants répondant à des commandes importantes provenant des grands détaillants américains, la simple menace de l'utilisation de l'article 15 (a) est suffisante pour qu'ils exercent les contrôles nécessaires sur les conditions de la confection.

Des actions présidentielles pour contrer des pratiques commerciales déloyales?

La section 301 de la loi sur le commerce (1974) définit l'irrespect persistant des droits fondamentaux du travail comme une pratique commerciale déloyale et autorise le président, dans la mesure où le commerce des États-Unis en est dérangé, à prendre toute action nécessaire pour obliger le pays incriminé à respecter ces droits fondamentaux.

L'AFL-CIO, la plus grande centrale syndicale américaine, a déposé au Congrès des États-Unis deux plaintes contre la Chine (2004 et 2006) pour concurrence déloyale. Elle exige l'application de sanctions commerciales contre la Chine tant que les droits fondamentaux du travail n'y seront pas respectés. Les sanctions commerciales exigées seraient respectueuses des règles de l'OMC et pourraient être décroissantes à mesure que la Chine prouverait son respect des droits fondamentaux du travail.

Les deux fois, le président G. W. Bush a refusé d'y donner suite.

Des politiques d'achat éthique

Plusieurs états fédérés, plusieurs villes et organismes publics ont modifié leurs politiques d'approvisionnement ou adopté des politiques d'achat éthique par lesquelles ils exigent de leurs fournisseurs, en particulier lors d'achats en gros de vêtements et de textile, essentiellement trois choses:

- que les produits vendus à l'institution aient été fabriqués dans des conditions éthiques, c'est-à-dire respectant les normes minimales du travail internationales et locales;
- que les lieux de fabrication de ces produits soient révélés à l'institution;
- que les conditions de travail des travailleurs et travailleuses puissent être vérifiées de façon indépendante et à tout moment.

Sources : Weil, David (2002), *Regulating noncompliance to labor standards : New tools for an old problem – The Misuses of Government*, adresse Web : <http://www.findarticles.com>, page consultée le 1^{er} février 2006. AFL-CIO, Before the U.S.-China Economic and Security Review Commission, Currency Manipulation and Labor Violations as Illegal Industrial Subsidies, témoignage de Robert Baugh, directeur exécutif de l'Industrial Union Council devant le Congrès des États-Unis, 4 avril 2006, adresse Web: <http://www.afl-cio.org>, page consultée le 15 août 2006. Coalition québécoise contre les ateliers de misère, adresse Web : <http://www.ciso.qc.ca/ateliersdemisere/index-2.html>, page consultée le 3 octobre 2006.

▼ Faire respecter les règles du commerce

Cependant, si la Chine ne respecte même pas les règles déjà prévues par l'OMC, on voit mal pourquoi elle en respecterait une de plus (une clause sociale). Il faut donc que l'inclusion du respect des droits fondamentaux du travail dans les règles de concurrence de l'OMC se traduise aussi par des changements dans la façon dont le règlement des disputes commerciales opère.

Bien que ces objectifs semblent lointains et difficiles à atteindre, il faut que les travailleuses et les travailleurs des pays industrialisés et leurs syndicats fassent entendre leur voix pour forcer les gouvernements à agir, par des législations nationales et par des représentations internationales. En effet, nos gouvernements, qui se font d'ardents promoteurs du commerce avec la Chine, doivent revoir les règles de concurrence et trouver des moyens de faire pression sur la Chine. Tout comme les moyens de faire pression sur nos entreprises pour qu'elles cessent de se faire complices du régime chinois.

Modifier les enquêtes sur le dumping au Canada

Au Canada, l'Agence des douanes et du revenu est chargée de surveiller et de sanctionner les cas de dumping. Le Tribunal canadien du commerce extérieur est chargé de déterminer si le dumping a causé un dommage à la production nationale. Si c'est le cas, l'Agence des douanes peut imposer des droits de douane plus élevés.

Dans les faits, peu de cas de dumping sont réellement traités au Canada, notamment parce que les règles en vigueur font en sorte qu'une cause portée devant ce tribunal doit recevoir le soutien de la majorité des entreprises qui occupent le segment de marché concerné. Or, bien des entreprises tirent profit d'importations à rabais et n'ont aucun intérêt à soutenir des causes anti-dumping.

Les grands perdants de ce système sont les travailleurs et les travailleuses dont les emplois de production sont remplacés par des importations. C'est pourquoi la FTQ propose de changer ces règles pour permettre à des syndicats de faire des plaintes devant ces instances.

Source : Agence des services frontaliers du Canada, *Ce que vous devriez savoir concernant les enquêtes sur le dumping ou le subventionnement*, Gouvernement du Canada, adresse Web : <http://www.cbsa-asfc.gc.ca/sima/brochure-f.html>, page consultée le 31 octobre 2006.

Des législations américaines visant la réévaluation de la monnaie chinoise

Aux États-Unis, des représentants (députés) des deux partis ont déposé deux projets de loi au Congrès des États-Unis, en 2005, afin d'obliger la Chine à cesser de manipuler sa monnaie – le *Ryan-Hunter China Currency Act*, H.R. 1498 et le *Schumer-Graham bill*, S.295. Cette dernière législation permettrait d'imposer un tarif douanier de 27,5 % sur les produits chinois si la Chine ne réévalue pas sa monnaie rapidement.

